



Témoignage majeur des combats de la Grande Guerre, de la souffrance des hommes et des populations, le champ de bataille de Verdun a vu tomber plusieurs centaines de milliers de soldats des armées françaises et allemandes. Champ de bataille toujours préservé, il est aujourd'hui recouvert d'une forêt de 10 000 hectares. Une forêt gardienne de mémoire. Car loin d'enfouir dans l'oubli les vestiges de la guerre, l'emprise des arbres a permis de conserver les traces d'obus, de tranchées, d'ouvrages fortifiés, de villages détruits...

La forêt de Verdun, un lieu d'histoire unique

Désireux d'agir ensemble pour sauvegarder la mémoire du champ de bataille et favoriser sa transmission aux jeunes générations, l'Office national des forêts, la Fondation du patrimoine et le Conseil départemental de la Meuse lancent, pour le centenaire de la bataille de Verdun, une campagne de souscription nationale : « Verdun 1916 - Forêt d'Exception[®], un centenaire, un héritage ».

Vos dons permettront la réalisation d'un programme d'aménagement et de mise en valeur du champ de bataille :

- la création de parcours pédestres, cyclables et routiers sur le champ de bataille, révélant les traces et vestiges encore présents en forêt ainsi que la biodiversité progressivement installée depuis cent ans ;
- l'ouverture de paysages, témoins de l'âpreté des combats, dévoilant le sol chaotique criblé de trous d'obus et les tranchées ;
- la reconfiguration des espaces de visites proposés aux forts de Douaumont et de Vaux (lieu d'accueil, parcours de visite).



www.fondation-patrimoine.org/don-verdun



www.meuse.fr



www.onf.fr/enforet/verdun

VERDUN 1916 - FORÊT D'EXCEPTION[®], UN CENTENAIRE, UN HÉRITAGE APPEL À SOUSCRIPTION

(CETTE SOUSCRIPTION NATIONALE S'ADRESSE À TOUS, COMMUNES, PARTICULIERS, ENTREPRISES, ASSOCIATIONS.

PARTICIPEZ AINSI À LA VALORISATION D'UN PAN DE L'HISTOIRE NATIONALE ET À SA TRANSMISSION AUX JEUNES GÉNÉRATIONS)

Oui, je fais un don pour soutenir le projet de mise en valeur du site de Verdun

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par l'ONF et le Conseil départemental de la Meuse pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas. Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Verdun 1916 ». Mon don est de euros.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit, pour l'année en cours, à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Exemple : un don de 1 000 € = 750 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT. Exemple : un don de 1 000 € = 600 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre : de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt de solidarité sur la fortune ou de l'impôt sur les sociétés.

Nom (de la collectivité publique, du particulier, de la société ou de l'association) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Coupon-réponse à renvoyer à : **Fondation du patrimoine, Délégation de Lorraine / 62 rue de Metz - 54000 Nancy**